

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE  
SEANCE VENDREDI 20 JUIN 2025**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX :**

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 10

Procurations : 4

Absente : 1

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

**Présents :** BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

**Présents par procuration :** PANTEL BEILLA Emilie à GOEURY Béatrice, PARENT Philippe à DOLADILLE Damien, RODIER Sylvain à BRUNET Jean-Marie, SOULIER Anne à CONSTANT Sandrine.

**Absente :** Madame DOMEIZEL Emilie

**Secrétaire de séance :** Madame CONSTANT Sandrine

**12 – OBJET : SECTION DU ROUGET – RENONCIATION À COUPE  
AFFOUAGÈRE**

Madame BASTARD Noëlle, membre de la section du Rouget, a notifié à la Commune son souhait de ne plus bénéficier de la coupe affouagère en bois de chauffage à partir de l'année 2026.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le renoncement de Madame BASTARD Noëlle à l'attribution des coupes d'affouage ;
- DECIDE de radier Madame BASTARD Noëlle du rôle des affouagistes de la section du Rouget.

Le Maire,

Samuel SOULIER

